Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_017-DE

Schéma de mutualisation des services

Rapport d'avancement

2016

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_017-DE

SOMMAIRE

1. Enjeux de mutualisation 3

2. Formes de mutualisation privilégiées en 2016 6

3. Vers des formes plus abouties de mutualisation en 2017 10

4. Effets de la mutualisation sur l'effectif et le personnel 13

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_017-DE

1. Enjeux de mutualisation

1.1 Contexte législatif national et transcription au niveau local :

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme d es Collectivités Territoriales (RCT) a rendu obligatoire la réalisation d'un rapport relatif aux mutualisations de services entre ceux d'une communauté et ceux de ses communes. Ainsi, l'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose qu'« afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant le mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement ».

Dans ce contexte et compte-tenu de la pression budgétaire liée à la baisse des dotations de l'Etat, nécessitant de rechercher de nouvelles marges de manœuvre pour maintenir une capacité d'investissement facteur d'attractivité du territoire, la Communauté d'Agglomération Dracénoise et ses communes ont élaboré et adopté fin 2015 un schéma de mutualisation des services (pour la CAD, délibération communautaire n° 2015-137 du 17 d écembre 2015).

Pour ce faire, la CAD a préalablement mis en place un groupe de travail transversal portant sur la mutualisation. La synthèse des travaux a été présentée au Bureau communautaire du 07 juillet 2014 et un travail partenarial entre la CAD et les Communes s'est engagé durant l'été 2014 pour préciser les attentes des Communes et définir les actions les plus pertinentes.

Trois enjeux forts ont constitué le fil conducteur de cette démarche :

- **La qualité** : il convient au travers de la mutualisation de maintenir et optimiser la qualité du service rendu aux usagers.
- **L'efficience** : les mutualisations vont permettre de développer, diversifier l'offre de services et de rendre le fonctionnement de tous les services plus efficace.
- **La proximité** : les mutualisations doivent préserver les services de proximité indispensables à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité des communes.

Le catalogue d'offre de services ainsi élaboré comporte trois axes traduisant une progression dans le processus d'intégration communautaire (cf. tableau ci-après) :

- **Axe 1 : la CAD et les communes partagent de l'information et des connaissances.**
- **Axe 2 : la CAD et les communes mobilisent de l'ingénierie et proposent des services.**
- **Axe 3 : la CAD et les communes créent des services communs.**

Chaque année, le projet de schéma de mutualisation doit faire l'objet d'une évaluation et donne lieu à une communication relative à l'état d'avancement des actions, par le président de l'EPCI au Conseil d'Agglomération conformément aux dispositions de l'article L5211-39-1 du CGCT.

Schéma de mutualisation

adopté en 2015

Domaine d'actions	Actions	Avancement actions	Début action	Observations
Axe 1 : la CAD et les communes partagent de l'information et des connaissances				
Domaine : ressources humaines	1.1 Animation du réseau de référents RH.		2015	Rencontres trimestrielles.
	1.2 Plan de formation – organisation et suivi des formations.		2016	Reconduite de la convention CAD-CNFPT-Communes en 2017. Création d'un service commun formation en 2020.
Domaine : finances	1.3 Mise en place d'un réseau de référents finances.			
Domaine : documentation	1.4 Mise en place d'un réseau de diffusion d'une base documentaire.		2015	La CAD reçoit la veille documentaire de la Ville de Draguignan.
Domaine : patrimoine / ingénierie aux communes	1.5 Création d'un réseau de référents des services techniques (SIG).		2014	2014 création d'un réseau SIG, réunions trimestrielles. Reste à créer le réseau des référents techniques bâtiments/espaces verts/voiries.
Axe 2 : la CAD et les communes mobilisent de l'ingénierie et proposent des services				
Domaine : ressources humaines	2.1 Cellule d'appui dans le traitement des retraites.			Action non prioritaire.
	2.2 Mise à disposition de personnel auprès des communes ou d'un établissement public.		2003	Pratique couramment usitée depuis la création de la CAD.
Domaine : finances	2.3 Assistance, conseils, appui en ingénierie finanicère aux communes.		2014	Les communes sont accompagnées depuis 2014 sur demande. Le service doit être redimensionné au regard des besoins. Création d'un service commun en 2020.
	2.4 Observatoire de la fiscalité.		2014	Le service s'étend en fonction des besoins exprimés. Création d'un service commun en 2020
Domaine : assurances	2.5 Prestation d'ingénierie sur les contrats d'assurance.		2017	Audit AMO assurance prévu en 2017, au travers d'un groupement de commande.
Domaine : système d'information	2.6 Conseil et assistance au développement et à la maintenance de systèmes d'information.		2014	Lancement des inventaires en 2014, poursuite en 2015 (expérimentation avec la commune des Arcs/Argens). A définir le périmètre et modalités d'intervention de la DSI.
	2.7 Ingénierie gestion relation citoyen.			
Domaine : patrimoine / ingénierie aux communes	2.8 Assistance, conseils, appui en ingénierie aux communes en matière de gestion préventive active du patrimoine.			
	2.9 Ingénierie aux communes sur travaux de création ou réhabilitation d'équipement.		2014	Le service répond aux sollicitations régulières des communes.
	2.10 Schéma d'accessibilité.		2015	Les Ad'AP ont été déposés. L'accompagnement se poursuit pour en assurer l'exécution.
	2.11 Conseils en énergie partagée.			
	2.12 Mutualisation de biens matériels entre la CAD et les communes et entre les communes.			
Axe 3 : la CAD et les communes créent des services communs.				
Domaine : ressources humaines	3.1 Création d'un service santé, hygiène et sécurité au travail.			
	3.2 Création d'un service commun RH, finances avec la commune des Arcs sur Argens.		2016	Actions en cours 2016 : harmonisation des procédures, devis quant à l'outil. A finaliser en 2017.
Domaine : finances	3.3 Mutualisation des mandats et des titres.			
Domaine : commande publique.	3.4 Création d'un service mutualisé de mises en concurrence.			
Domaine : urbanisme / aménagement	3.5 Instruction des autorisations d'urbanisme, prestations complémentaires.		2003	Pratique mise en place à la création de la CAD. Depuis 2014, le service urbanisme de la CAD assure l'instruction droit des sols de toutes les communes sauf Draguignan.
	3.6 Assistance aux communes dans l'élaboration de documents d'urbanisme ou de projets urbains.		2003	Pratique mise en place à la création de la CAD. Appui informel apporté aux communes.
	3.7 Création d'un service de gestion immobilière.			
Domaine : système d'information	3.8 Gestion du service SIG.			
Domaine : sécurité	3.9 Garde champêtre intercommunal.		2003	La première mutulaistaion date de 2003. Avenants à la convention en 2012 (retrait de Claviers) et en 2016 (demande de Callas)

Légende :

Actions en cours

Actions à réajuster

Actions à engager

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_017-DE

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_017-DE

1.2 Objectifs généraux de notre schéma de mutualisation des services :

Tout processus de mutualisation qui sera engagé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise devra s'inscrire dans tout ou partie des objectifs généraux ci-après énoncés, qui traduisent la vision commune des élus et les modalités selon lesquelles les mutualisations devront être réalisées.

- Améliorer le service rendu à l'usager (proximité, efficience, équité et qualité) et développer, par la gestion en commun de moyens, des politiques publiques plus ambitieuses au service des usagers.

- Renforcer la solidarité entre les collectivités du territoire par la mise en commun des expériences, expertises et compétences, en acceptant le principe que la mutualisation puisse être à géométrie variable en fonction des besoins des communes, en prenant notamment en considération les capacités et besoins des plus petites communes.

- Rationnaliser les dépenses publiques en cherchant à mutualiser les activités effectuées de façon similaire et qui pourraient être optimisées si elles étaient exercées en commun.

- Rationnaliser les structures et organisations, mettre en relation des problématiques similaires pour les traiter à une échelle plus vaste que la commune.

- Développer les expertises et les ressources sur le territoire, améliorer et valoriser les compétences et savoirs :
 - S'appuyer sur les compétences des services municipaux pour les partager à l'échelle intercommunale.
 - Mettre à disposition des communes, qui ne pourraient les assumer seules, des expertises et compétences créées et cofinancées dans le cadre communautaire, développer des compétences nouvelles pour le territoire susceptibles de bénéficier aux communes qui ne disposent pas de ces compétences et / ou qui en exprimeraient le besoin.

1.3 Engagements réciproques des Communes et de l'Intercommunalité

Les engagements réciproques des Communes et de l'Agglomération portent sur les objectifs généraux ci-dessus énoncés.

Ils concernent également les modalités de gouvernance ci-après énoncés et notamment :

- La liberté offerte à chaque Commune de s'inscrire ou non dans le projet de schéma de mutualisation et son offre de service.
- La souplesse et l'adaptation : la mutualisation doit être conçue comme un processus évolutif pouvant être à géométrie variable (toutes les Communes ne sont pas obligées de participer à tous les dispositifs proposés et peuvent s'engager diversement dans ceux-ci).
- La lisibilité : pour que la mutualisation soit réellement partagée et faciliter ainsi sa mise en œuvre, doivent être prises en compte les exigences de transparence, communication et respect de chacun des acteurs.

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_017-DE

Une intégration systématique, en amont, des enjeux de ressources humaines doit être pensée. En effet, la mutualisation consiste, à terme, à gérer les RH à l'échelle d'un territoire (continuité de service, professionnalisation des agents, plan de formation intercommunal, mobilité, reclassement des agents à l'échelle intercommunale, amélioration des conditions de travail, renforcement de l'attractivité des postes notamment dans les petites communes). A cette fin, il convient de développer, dans le cadre des schémas de mutualisation, une dimension GPEEC en s'appuyant notamment sur les centres de gestion et d'élaborer des plans de formations à l'échelle intercommunale avec le CNFPT. La concertation et le dialogue social seront privilégiés.

Les engagements financiers reposent sur les principes de soutenabilité, de proportionnalité aux besoins des communes et services rendus, et de solidarité.

Le projet de schéma de mutualisation est lié au projet d'agglomération 2014 - 2020 décliné au travers du plan Pluriannuel d'Investissement.

1.4 Modalités de gouvernance de la mutualisation :

Les modalités de gouvernance suivantes ont été actées :

- Daniel Maria, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique est chargé du suivi du projet de mutualisation des services.

- Le comité de pilotage, composé des membres du Bureau communautaire est régulièrement informé de l'avancée des travaux et procède aux validations nécessaires.

- Le comité de suivi, composé de la direction générale des services de la CAD qui assure la coordination et l'interface entre la CAD / le Bureau communautaire et les communes.

- Le comité technique composé des DGS des communes et de la CAD qui procède aux études techniques. Ce comité a vocation à être pérennisé et constituera un lieu d'échanges permanents entre les DGS des communes et de la CAD.

2. Formes de mutualisation privilégiées en 2016

Si l'on définit la mutualisation comme un partage de services entre plusieurs structures, alors les différentes formes juridiques existantes de mutualisation correspondent à divers niveaux d'intégration.

Si plusieurs services de la CAD ont apporté un appui informel aux communes (accompagnement, ingénierie diverses), les formes privilégiées de mutualisation en 2016 sont **la mise à disposition statutaire et de service, le groupement de commandes et la prestation de service**. En effet, la souplesse de mise en œuvre de ces procédures assure une réactivité organisationnelle entre la CAD et les communes, gage d'efficience du service public.

Ces procédures représentent 85% des actions mutualisées ; les 15% restant correspondant aux mises en réseaux.

➢**41 % d'actions informelles d'assistance et accompagnement des communes**

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170303-C_2017_017-DE

La CAD est réellement au service des communes. Les équipes de l'intercommunalité et en particulier, la Direction du Patrimoine et de l'Ingénierie aux Communes, ont apporté tout au long de l'année une expertise poussée aux communes (évitant l'intervention payante d'un prestataire).

Exemples d'assistance et conseils aux communes :

- ⇒ AMO réalisation de 300 ml d'enrochements sur 16 zones différentes pour Ampus,
- ⇒ AMO pour étude d'opportunité pour l'aménagement de logements sociaux à Sillans La Cascade,
- ⇒ étude zonage assainissement pour Montferrat.

➢26 % de mises à disposition de personnel / de service

La mise à disposition assure une flexibilité de gestion des RH permettant aux communes de bénéficier de l'expertise présente au sein des services de la CAD ou de pallier ponctuellement à un manque d'effectif. Si parfois ces mutualisations ont eu lieu à titre gracieux, le plus souvent elles sont remboursées en fonction des frais réels. Cette pratique est fortement usitée depuis la création de la CAD, donc avant même le vote de la loi RCT de 2010.

Exemples de mise à disposition statutaire :

- ⇒ mise à disposition d'Isabelle BOULOT pour l'élaboration et la mise en œuvre des Ad'AP,
- ⇒ mise à disposition de Franck LIBERSKY, garde champêtre.

Exemple de mise à disposition partielle de service :

- ⇒ mise à disposition partielle du service technique de la Commune de Figanières auprès de la CAD pour assurer la restructuration paysagère et l'entretien du Jardin des Senteurs.

➢15 % de groupements de commandes

Grâce au groupement de commande, les communes ont réalisé des économies et allégé leurs tâches administratives. La CAD a systématiquement pris en charge les procédures et frais de mises en concurrence, laissant – le plus souvent - à la commune le soin d'exécuter le marché.

Exemples de groupement de commandes :

- ⇒ groupement de commandes pour l'achat et la distribution de carburant entre la CAD et la Ville de Draguignan,
- ⇒ groupement de commandes pour une prestation d'aide à la gestion du guichet unique DT / DICT,
- ⇒ groupement de commandes pour adhésion au profil acheteur en matière de commande publique.

➢3 % de prestations de services

Sous une forme plus avancée, la mise en place de prestations de services rémunérées (en fonction des frais réel) entre la CAD et ses communes répond à une exigence de proximité, de réactivité et de cohérence de l'action publique.

Exemple de prestation de service :

- ⇒ gestion des espaces verts liés à la voirie de la ZAE Pont Rout aux Arcs/Argens par la Commune, pour le compte de la CAD.

A noter : le tableau de synthèse des actions mutualisées en 2016 fait apparaître un certain nombre de missions non prévues initialement dans le catalogue de l'offre de services, mais mener à bien dans un souci d'efficience du service public.

Actions mutualisées lancées en 2016

Axes	Référence catalogue	Service référent	Organisation	Objet de mutualisation	Outil de mutualisation	Date de démarrage	Date de fin	Collectivités concernées
Axe 1 : la CAD et les communes partagent de l'information et des connaissances	1.1	DRH	Formel	Animation du réseau des référents RH	Divers : réseau…	déc-16	déc-16	CAD et ses communes
	1.2	DRH	Formel	Plan de formation Intercommunal	Divers : ingénierie de formation…	24/03/2016	31/12/2017	CAD et ses communes
	1.4	Commune Draguignan	Formel	Mise en place d'un réseau de diffusion d'une base documentaire	Divers : réseau..	2015		CAD-Draguignan
	1.5	SIG	Formel	Animation du réseau de référents techniques	Divers : réseau…	déc-16	déc-16	CAD et ses communes
	1.5	SIG	Formel	Vectorisation plan urbanisation. Convention avec le CRIGE	Groupement de commande			7 communes
	1.5	SIG	Formel	Prestation d'aide à la gestion du guichet unique DT - DICT	Groupement de commande	09/11/2016	Fin marché	CAD et ses communes (sauf Lorgues)
	Hors catalogue	Communica-tion	Formel	Rencontre annuelle des référents du réseau de communication de la CAD et de ses communes et diffusion quotidienne de la revue de presse aux Communes.	Divers : réseau…	01/01/2016	31/12/2016	CAD et ses communes
Axe 2 : la CAD et les communes mobilisent de l'ingénierie et proposent des services	2.2	DG	Formel	Mise à disposition des services de la CAD auprès du Syndicat Mixte de l'Argens	Mise à disposition statutaire	31/03/2016		La CAD et le Syndicat
	2.2	DPIC	Formel	Mise à disposition partielle du service de la Commune pour l'entretien du jardin des senteurs de Figanières	Mise à disposition de service	01/04/16	31/03/19	CAD et Figanières
	2.2	DRH	Formel	Mise à disposition statutaire de Magalie TUMMINO auprès de Sillans La Cascade afin d'exercer les missions administratives communales RH (1 jour par semaine)	Mise à disposition statutaire	01/09/15	31/12/15	CAD et Sillans la Cascade
	2.2	DRH	Formel	Mise à disposition statutaire de Marie-Sophie CANO auprès de la Commune de Lorgues pour soutenir le référent urbanisme communal	Mise à disposition statutaire	27/06/2016	31/12/2016	Lorgues
	2.3	Finances	Informel	Assistance, conseils et appui en ingénierie aux Communes : élaboration budget, emprunt, subventions	Divers : ingénierie…	01/01/2016	31/12/2016	Châteaudouble, Taradeau…
	2.4	Finances	Formel	Observatoire de la fiscalité	Mise à disposition statutaire	janv.-16	janv.-16	Draguignan, Salernes, Saint Antonin
	2.9	DPIC	Informel	AMO réalisation de 300 ml d'enrochements sur 16 zones différentes	Divers : ingénierie…	mars-16	juin-16	CAD et Ampus

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le
ID : 083-248300499-20170308-2017-DE

	2.9	DPIC	Informel	Réalisation étude de faisabilité pour aménagement d'une aire multifonctions	Divers : ingénierie…	mars-16	mai-16	CAD et Saint Antonin
	2.9	DPIC	Informel	AMO pour étude d'opportunité pour l'aménagement de logements sociaux	Divers : ingénierie…	janv-16	avr-16	CAD et Sillans la Cascade
	2.9	DPIC	Informel	AMO pour montage du DCE et analyse des offres pour des travaux de voirie sur la commune	Divers : ingénierie…	juin-16	déc-16	CAD et Châteaudouble
	2.9	DPIC	Informel	Expertise suite à désordre sur la toiture du Bastidon	Divers : ingénierie…	nov-16	déc-16	CAD etSillans la Cascade
	2.9	DPIC	Informel	AMO dans le cadre de l'effondrement des immeubles	Divers : ingénierie…	janv-16	déc-16	CAD et Bargemon
	2.10	DPIC	Formel	Mise à disposition statutaire d'Isabelle BOULOT dans le cadre de l'accessibilité (élaboration des marchés visant à réaliser les travaux prévus aux Ad'AP)	Mise à disposition statutaire	02/05/16	31/05/16	Ampus, Bargemon, Chateaudouble, Claviers, Figanières, Flayosc, La Motte, Les Arcs/Argens, Montferrat, Salernes, Sillans La Cascade, Saint Antonin,
	Hors catalogue	Environnement	Informel	étude zonage assainissement	Divers : ingénierie…	janv-16	déc-16	Montferrat
	Hors catalogue	Transport	Formel	Fourniture de carburant	Groupement de commande	juin-16	Fin marché	CAD - Draguignan
	Hors catalogue	DPIC	Formel	Entretien et gestion des voiries de la ZAE Pont Rout par la Commune des Arcs/Argens	Prestation de service	01/10/2016	01/10/2019	Les Arcs/Argens
Axe 3 : la CAD et les communes créent des services communs	3.4	DAJ	Formel	Profil acheteur	Groupement de commande	01/11/2016	31/12/2017	toutes
	3.5	DAEU	Formel	Instructions des autorisations d'urbanisme	Divers : ingénierie…	janv-16	déc-16	Toutes les communes (sauf Draguignan)
	3.6	DAEU	Informel	Assistance aux communes dans l'élaboration des documents d'urbanisme ou de projets urbains.	Divers : ingénierie…	janv-16	déc-16	
	3.9	DRH	Formel	Mise à disposition de Franck LIBERSKY, garde champêtre.	Mise à disposition statutaire	janv-16	déc-16	Ampus, Callas, Chateaudouble, Montferrat

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le
ID : 083-248300438-20170302-C_2017_11_DE

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_017-DE

3. Vers des formes plus abouties de mutualisation en 2017

3.1 Le transfert de compétences et de personnels

Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et suite à la dissolution de la Communauté de Commune Artuby-Verdon, la CAD a intégré, au 1er janvier 2017, quatre nouvelles communes : Bargème, Comps-sur-Artuby, La Roque-Esclapon, La Bastide, et exerce, à ce titre, les compétences qui lui sont dévolues en vertu de ses statuts.

Sont donc repris les personnels et biens en lien avec la compétence collecte des déchets ménagers.

La CAD s'est également dotée, lors du Conseil d'agglomération du 3 novembre 2016 (délibération communautaire n°2016-129), d'une compétence facultative relative à l'aide au maintien d'un équipement de santé pluri-professionnels de proximité en milieu rural. Elle reprend ainsi la maison de santé située à Comps-sur-Artuby et l'agent en charge de l'accueil.

3.2 La création de services communs

La CAD et la Commune des Arcs-sur-Argens ont également souhaité engager une démarche volontaire d'intégration plus aboutie : la création de deux services communs RH et Finances entre l'EPCI et la Commune.

Compte-tenu de sa complexité, le dispositif nécessite en amont une concertation importante des acteurs, une harmonisation des méthodes et outils de travail.

La création effective des services communs est prévue fin 2017.

A noter : le tableau de synthèse des actions qui seront mutualisées en 2017 fait apparaître les nouvelles missions seulement.
En effet, certaines sont récurrentes : se répètent annuellement, par exemple, l'animation des réseaux RH, communication, de techniciens ou encore la mise à disposition du garde champêtre.

Actions mutualisées prévisionnelles en 2017

Axes	Référence catalogue	Service référent	Organisation	Objet de mutualisation	Outil de mutualisation	Date de démarrage	Date de fin	Collectivités concernées
Axe 1 : la CAD et les communes partagent de l'information et des connaissances	1.5	SIG	Formel	AMO Topographie	Groupement de commande	à définir	à définir	
	1.5	SIG	Formel	Logiciel suivi éclairage	Groupement de commande	à définir	à définir	
	1.5	SIG	Formel	Logiciel suivi réseaux humides	Groupement de commande	à définir	à définir	
	1.5	SIG	Formel	Plan Corps de Rue Simplifié	Groupement de commande	à définir	à définir	
Axe 2 : la CAD et les communes mobilisent de l'ingénierie et proposent des services	2.2	RH	Formel	Prestation de service rendu par la CAD aux communes (anciennes de la CCAV) pour finalisation des actions de dissolution de la CCAV	Prestation de service	01/01/2017	31/01/2017	CAD et Bargème, Brenon, Chateauvieux, Comps-sur-Artuby, La Bastide, La Martre, Le Bourguet, La Roque-Esclapon, Trigance
	2.5	DAJ	Formel	AMO assurance	Groupement de commande	01/05/2017	01/09/2017	CAD et ses communes membres
	2.10	DPIC	Informel	Suivi et coordinnation des marchés relatifs au schéma d'accessibilité	Divers : ingénierie…	à définir	Selon délai exécution Ad'AP communes	Communes du groupement
	2.10	DPIC	Informel	AMO dans le cadre de la mise en œuvre du schéma d'accessibilité	Divers : ingénierie…	à définir	Selon délai exécution Ad'AP communes	Les communes qui le souhaitent
	2.9	DPIC	Formel	AMO dans le cadre de l'aménagement de logements sociaux	Divers : ingénierie…	à définir	à définir	Sillans la Cascade
	Hors catalogue	Transport	Formel	Groupement de commandes pour transport occasionnel périscolaire	Groupement de commande	à définir	à définir	CAD et ses communes membres

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le
ID : 083-248300393-20170302-C_2017_007-DE

	Hors catalogue	Déchets	Formel	Gestion des dépôts sauvages, qui sont du ressort des mairies au titre de la compétence entretien voiries, mais qui pourrait revenir à la CAD pour une économie d'échelle.	Prestation de service	à définir	à définir	CAD et ses communes membres
	Hors catalogue	DPIC	Formel	Entretien des tronçons cyclables de la vigne à vélo	Prestation de service	à définir	à définir	Les communes qui le souhaitent
	Hors catalogue	A définir	Formel	Entretien de la base de loisir de Vidauban	Prestation de service	à définir	à définir	Vidauban
Axe 3 : la CAD et les communes créent des services communs	3.2	RH	Formel	Services communs RH et Finances Les Arcs	Service commun	Action commencée	31/12/2017	CAD et les Arcs/Argens

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_017-DE

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_017-DE

4. Effets de la mutualisation sur l'effectif et le personnel

Les principales actions mutualisées en 2016 n'ont pas été sources d'inquiétude pour les agents mutualisés.

Elles ont contribué à créer du lien entre les agents communaux et intercommunaux, et ont favorisé l'émergence d'une culture territoriale commune. Elles permettent également de s'orienter, par un travail préalable entre administratifs et/ou techniciens des communes et de l'intercommunalité, vers à une « convergence » des politiques publiques.

Mais, les actions mutualisées prévues en 2017 – en particulier la création de services communs - impliqueront de porter une attention particulière aux questions liées au devenir des personnels, du fait de :
- décloisonnement des services,
- élargissement des missions et des responsabilités des agents,
- réflexion et débat sur les conditions de travail et plus particulièrement les temps de travail, les rémunérations et les avantages sociaux,
- gain en professionnalisation sur certains métiers.

Les obstacles porteront principalement sur :
- l'inquiétude des équipes,
- l'attachement à la collectivité d'origine,
- l'absence de culture commune,
- la double tutelle et les problèmes liés à la responsabilité hiérarchique,
- la coexistence de procédures différentes,
- le besoin d'affinités relationnelles.

Pour prévenir toute difficulté, l'Administration créera des espaces de régulation et confortera les actions visant à faire émerger cette culture commune.

La qualité du dialogue social sera également essentielle pour que la DRH devienne moteur du changement. Il faut expliquer, concerter et négocier pour enrichir la prise de décision et s'assurer que les mesures envisagées soient bien comprises. Il convient également d'associer au maximum les agents au processus de mutualisation afin, d'une part, de leur offrir des garanties en termes de discussion (notamment par l'intermédiaire des organisations syndicales) et, d'autre part, d'éviter toute difficulté ultérieure en évoquant de façon transparente l'ensemble des modes de gestion entre la communauté et ses communes membres.